



DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE IMPLIQUÉES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX, LA BONNE GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'accord conclu entre l'Union Européenne et le Rwanda risque d'aggraver et exacerber les pillages des ressources naturelles à l'Est de la République démocratique du Congo au lieu de promouvoir la chaîne de valeurs des matières premières critiques au Rwanda.

Kolwezi, Lubumbashi, et Kinshasa, le 27 Février 2024 : Les organisations de la société civile congolaise impliquées dans la consolidation de la paix, la bonne gouvernance et la gestion des ressources naturelles expriment leur vive inquiétude vis-à-vis de la stratégie de l'Union Européenne pour accéder aux ressources naturelles dans la Région des grands lacs.

Nos organisations craignent que l'accord conclu entre l'Union Européenne et le Rwanda, visant, à promouvoir la chaîne de valeurs des matières premières critiques au Rwanda vienne aggraver et exacerber le pillage des ressources naturelles, les tueries, les viols et le massacre de la population à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Les Organisations signataires de la présente déclaration, reconnaissent à l'Union Européenne le droit d'engager un partenariat avec n'importe quel Etat, mais émettent des sérieuses réserves lorsque ce partenariat se noue avec un Etat impliqué non seulement dans le pillage des ressources naturelles, mais également dans l'instabilité de la partie Est de la RDC.

Nos organisations restent attentives sur l'origine des minerais que l'Union Européenne attend du Rwanda. Elles rappellent que des nombreux rapports indépendants notamment de l'ONU ont documentés un lien direct entre les conflits armés à l'est de la RDC et l'exploitation des ressources naturelles. Ces rapports ont même identifié certains pays de la région comme bénéficiaires directs et indirects de cette exploitation illicite.

Nos organisations estiment qu'il est trop inquiétant de voir l'Union Européenne développer une stratégie d'accès aux ressources naturelles dans la région des grands lacs sans clarifier préalablement les conditions de certification et de traçabilité desdites matières. Impérativement,

dans ce contexte sécuritaire volatile dans les pays de grands lacs, tout le monde devrait connaître la liste des matières premières critiques concernées par ledit accord.

Nos Organisations considèrent que le flou autour des zones d'extraction et de la liste des matières concernées soulève un soupçon légitime et remet en cause la bonne volonté de l'Union Européenne à contribuer à stabiliser l'Est de la RDC et la démarche de l'Union européenne est un couteau à double tranchants au cas où l'Union Européenne ne prend pas en compte les exigences de transparence énumérées plus haut dans sa stratégie d'accéder aux matières premières.

Dans un contexte de la transition énergétique juste et propre pour tout le monde, l'Union Européenne aurait tout intérêt à définir les zones d'extraction des matières premières critiques concernées, d'énumérer lesdites matières précieuses et de rendre public l'accord dont question.

Ainsi, nos organisations formulent les recommandations suivantes :

A l'Union Européenne :

- De s'acquitter de son devoir de transparence sur les zones d'extractions des matières premières concernées par l'accord conclu avec le Rwanda ;
- De donner la liste des matières su évoquées de sorte à certifier que ces matières sont dans le sous-sol Rwandais et qu'elles proviendront frauduleusement de l'Est de la RDC ;
- De donner toutes les garanties pour l'intangibilité des frontières de la RD Congo et la paix en RDC.

A l'Etat Congolais :

- De s'engager davantage dans la sécurisation des richesses du pays contre toute velléité de prédation ;
- De mettre fin aux conflits armés et sécuriser les richesses nationales ;
- De renforcer l'unité et la cohésion nationales en cette période post-électorale.

Au Secrétariat International de l'ITIE :

- D'exiger la transparence de la part de l'union Européenne dans le cadre de cette entente avec le Rwanda ;

Aux organisations des Droits de l'Homme :

- De monitorer et dénoncer tous les cas des violations liés à la signature et à la mise en œuvre de ce protocole
- De mener le plaidoyer pour une réduction effective et sensible du train de vie des institutions enfin de renforcer d'avantage le financement des efforts de guerre et de la sécurisation de notre territoire.

- De demeurer vigilant dans la surveillance de la situation des Droits de l'Homme à l'est de la RDC

Contacts Média

Donat KAMBOLA 0994834158 kambolalengedonat@gmail.com

Freddy KASONGO 0995567001 oearserdc@gmail.com

Laurent

Pour les organisations signataires :

IBGDH: Donat KAMBOLA

OEARSE: Freddy KASONGO

RECIC: Jean-Michel MVONDO

ACND: Achille MUSALIKA

AETA: Roland MUMBALA MUNUNGU